

COMMUNE DE LORMAYE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022 à 20 h 30

Présents : M. Bertrand THIROUIN, Mme Sylvie DAVOUST, M. Patrick JOUVELIN, M. Patrick MAILLARD, M. David MARTIN, Mme Nelly GOUIN, Mme Pascale GRAND, M. Philippe BIDET, Mme Guylaine SAINTOT, M. Thibault DE BOISFOSSÉ, M. Michel DUC, Mme Sandrine GEFFROY et M. Jacky KWASNIEWSKI

Absents excusés : Mme Sandrine DALLOZ et M. Cédric ROBERGE

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 1 (Réf 2022/22) - Approuvée

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Afin de prendre en compte les intérêts inhérents à la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse d'Épargne (délibération n° 2022/18), M. le Maire soumet au Conseil la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement : *Dépenses*

- - 200 € au compte 60628
- + 200 € au compte 6615

RÉSILIATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) (Réf 2022/23) - Approuvée

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

M. le Maire rapporte au Conseil que le dispositif d'action sociale mise en place au profit des agents de la commune n'apparaît pas comme le plus adapté à leurs usages et propose de s'orienter vers un tout autre modèle. Ce dernier, adopté par des communes voisines aux ressources humaines similaires, aurait en outre l'intérêt d'être moins dispendieux pour la commune et de permettre, surtout, un bénéfice plus important pour tous les agents de la commune.

Après délibération et à l'unanimité des votants, les membres du Conseil Municipal décident la résiliation de l'adhésion de la commune au Comité National d'Action Sociale à compter du 1^{er} janvier 2023.

ACTION SOCIALE – BONS D’ACHAT « FÉDÉBON » (Réf 2022/24) - Approuvée

POUR : 13 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0



Les conseillers municipaux s'accordent sur ce dispositif et valident les montants suivants :

Noël des agents (en activité)	150 €
Noël des enfants (jusqu'à 15 ans)	20 €
Rentrée scolaire : en primaire	15 €
Rentrée scolaire : du collège au lycée	25 €
Mariage / PACS	50 €
Naissance / Adoption	50 €
Départ à la retraite	150 €

TAXE D'AMÉNAGEMENT – AUGMENTATION DE LA VALEUR FORFAITAIRE D'UNE PLACE DE STATIONNEMENT EXTÉRIEUR - Rejetée

POUR : 1 ABSTENTION : 2 CONTRE : 10
(THIROUIN) (DE BOISFOSSÉ, DUC)

Le Maire,
M. Bertrand THIROUIN

La secrétaire de séance,
Mme Sandrine GEFFROY

